

# PÔLE INSERTION



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024**  
**CENTRE PROVISOIRE**  
**D'ACCUEIL ET D'INSERTION**

## **SOMMAIRE**

L'activité CADA.....	page 1
L'activité HUDA.....	page 8
L'activité CPH.....	page 10
Activité « santé mentale » .....	page 13
Cellule Ukraine.....	page 15
Focus sur le poste de maîtresse de maison.....	page 17

## L'ACTIVITÉ C.A.D.A

Capacité d'accueil : 182

Taux d'occupation 2024 : 89 %

Nombres de journées réalisées : 59 525

**47** nationalités  
représentées

*LURE*

32 familles

318 personnes  
hébergées en 2024

204  
personnes  
isolées

3  
Couples

16 familles (soit  
55 personnes)

Les équipes ont accueilli **150** nouvelles  
personnes en 2024

2  
couples

5  
naissances

91  
isolés

*VESOUL*

*SAINT  
LOUP*

**67**

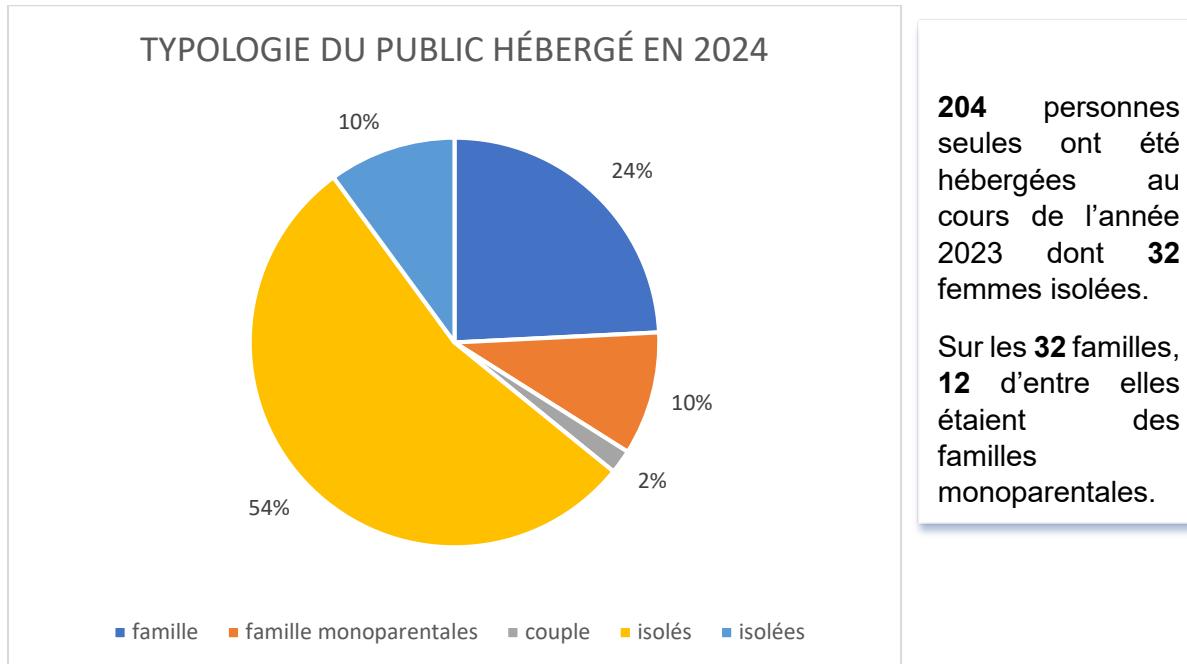
protections  
internationales  
accordées

**152** personnes sont  
sorties en 2024

Dont **52**  
personnes  
protégées

**11** d'entre elles  
ont intégré un  
logement

## Le public pris en charge au CADA

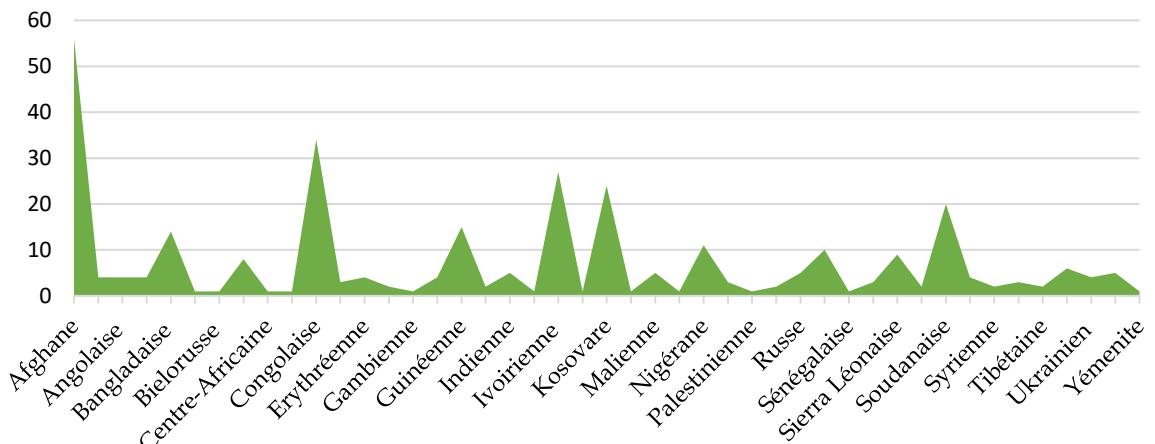


Comme les dernières années, la majorité des personnes hébergées sont des hommes, âgés entre 18 et 35 ans.

Nous notons un changement dans la typologie du public depuis le second semestre 2024. Nous accueillons plus de familles monoparentales de femmes isolées, certaines enceintes, de nationalité africaine, notamment sur l'hébergement collectif de Lure (10 enfants de - 4 ans et 3 femmes enceintes au 31/12/2024), dans lequel l'hébergement est plus facilement modulable selon les compositions familiales. Sur les sites de Vesoul et Saint-loup, deux appartements sont dédiés à la colocation pour femmes isolées.

Ces accueils ont nécessité des investissements en équipements divers, lits bébé, sièges auto. Les référents sociaux ont adapté leurs pratiques professionnelles pour assurer un accompagnement médical accru, notamment les suivis PMI et les démarches de scolarisation. Les problèmes de garde sont devenus une réelle préoccupation. Tout en favorisant la pair-aidance, les référents sociaux contractualisent des protocoles de garde pour prévenir les imprévus. Les problématiques autour de la parentalité ont conduit à un groupe de réflexion sur les modes de garde. Divers contacts ont été pris sur tout le département avec les partenaires, afin d'anticiper sur des situations d'urgence. Sur Lure, un rapprochement avec le LAEP a été initié.

## Représentation des nationalités



Durant l'année 2024, le CADA a accueilli des personnes provenant de 47 pays différents.

Les ressortissants afghans restent le public majoritaire avec 17,6 % des résidents. Cependant, ce n'est plus une majorité significative. On constate par rapport à l'année précédente une stabilité des personnes accueillies d'origine congolaise avec en 2023, un pourcentage de 10.8 % contre 10,6 % en 2024. On observe une hausse du nombre de ressortissants de nationalités telles qu'ivoirienne, kosovare, soudanaise et guinéenne.

Certaines nationalités comme ukrainienne, djiboutienne, serbe, gambienne et palestinienne ont été accueillies en 2024 alors qu'elles n'étaient pas représentées l'année dernière. En 2024, le nombre de bangladais accueillis a diminué de moitié par rapport à l'année précédente.

Comme les années précédentes, nous notons moins d'accueil dans le cadre de missions relocalisation / réinstallation, par exemple seulement 10 personnes ont été accueillies dans ce cadre en 2024.

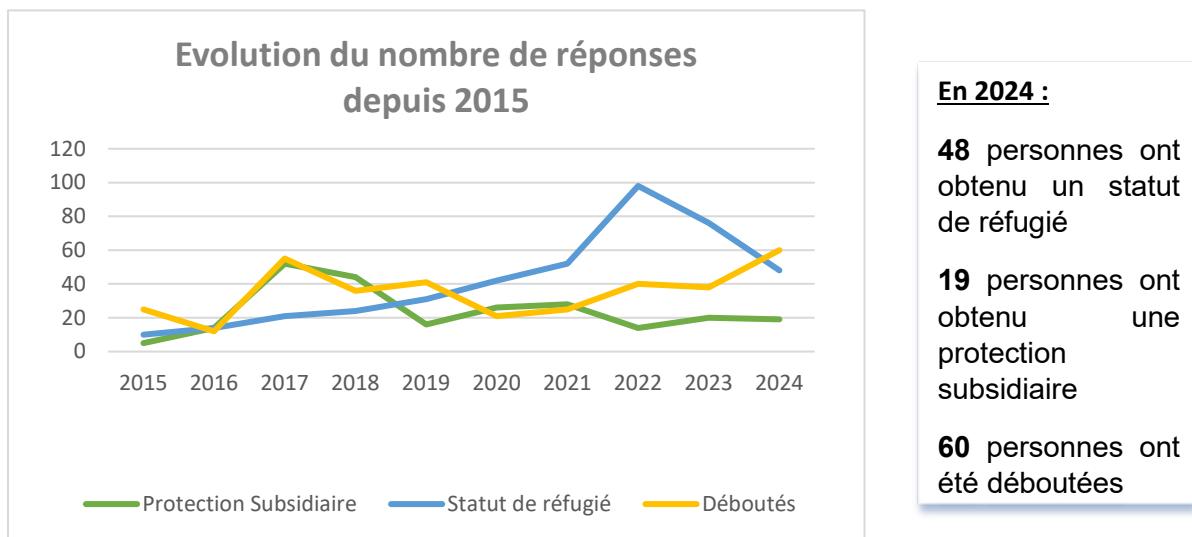
Au niveau national, l'OFPRA confirme que l'Afghanistan reste le premier pays de provenance des demandeurs d'asile sur l'année 2024. L'Ukraine est également représentée comme le second pays de provenance. Néanmoins les personnes ukrainiennes accueillies en CADA sont les personnes qui n'étaient pas éligibles à la protection temporaire, ce qui explique que cette tendance n'est pas représentative au sein de notre structure.

### **Apprentissage du Français :**

Le partenariat avec l'UDAF se poursuit notamment sur Lure et St-Loup permettant à des demandeurs d'asile d'accéder à des cours individuels de français. Sur Lure, des cours collectifs se sont mis en place depuis l'été 2024 (14 personnes ont pu en bénéficier).

Les ateliers de cours de français organisés bénévolement par des résidents francophones de Saint-Loup se sont poursuivis sur l'année 2024 avec quelques ajustements au vu de la baisse de participation. Ces ateliers sont passés de trois fois par semaine à une fois.

## Cartographie des décisions à l'issue de la procédure de demande d'asile de 2015 à 2023



En 2024, 127 dossiers ont reçu une réponse de la part de l'OFPRA ou de la CNDA. 52% ont obtenu une protection internationale, soit 67 personnes. Ce chiffre est en baisse de 19% par rapport à 2023. Cependant, il reste bien supérieur au taux national qui est de 39% (chiffres provisoires de l'OFPRA pour 2024).

Bien que le nombre de protections subsidiaires reste stable, celui des réfugiés enregistre un net recul, passant de 76 à 48 dossiers.

En parallèle, le nombre de personnes déboutées passe de 38 à 60. Ils représentent 47% des réponses. 9 d'entre elles ont été prononcées par ordonnance.

Les décisions finales sont prises en moyenne dans un délai de 296 jours (environ 10 mois), soit 189 jours pour l'OFPRA (un délai supérieur par rapport à la moyenne nationale qui est de 138 jours) et 256 jours pour la CNDA. Plusieurs reports d'audience CNDA ont eu lieu pour divers motifs.

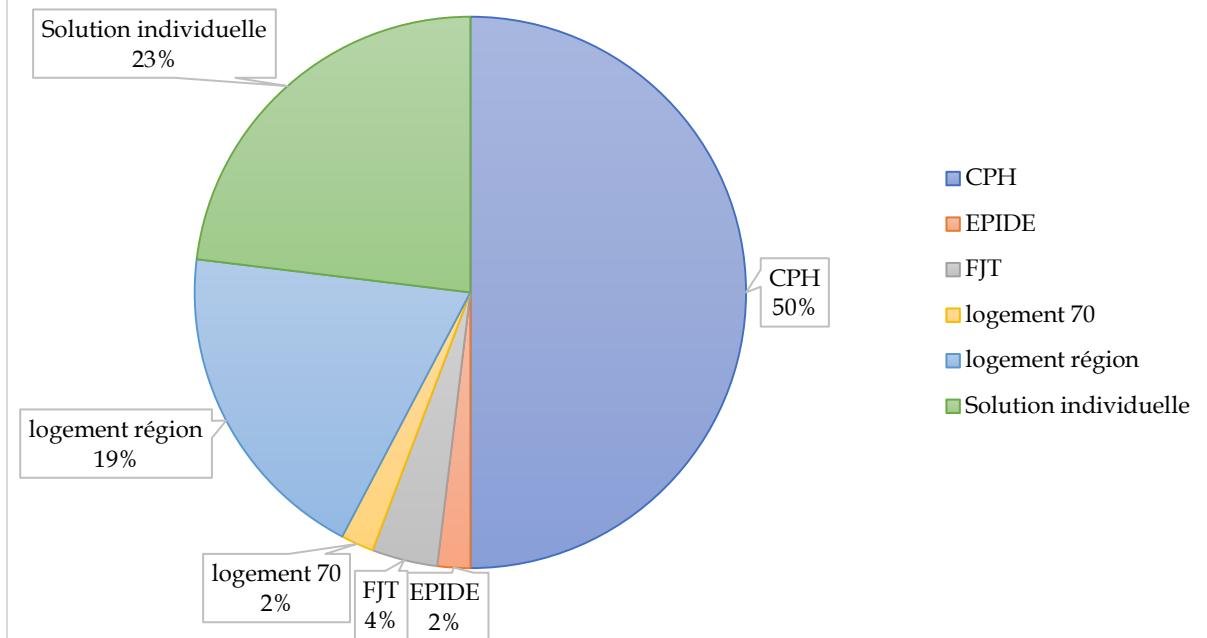
Parmi ces personnes déboutées, 12 sont de nationalité afghane. Public qui, depuis le deuxième semestre 2024, ne peut engager une demande d'Aide au Retour Volontaire (ARV) avec l'OFII.

Toute décision finale négative donne lieu à un entretien pour indiquer la date de fin de prise en charge (fin du mois suivant la décision) et à une sollicitation de rendez-vous auprès de l'OFII pour une présentation du dispositif ARV. Seule une personne a accepté de signer cette proposition.

Aucune présence indue n'est à constater pour l'année 2024.

L'accès numérique à l'espace OFPRA nécessite une pédagogie à l'ouverture du dossier et une vigilance quant à sa consultation régulière. Une surveillance accrue du DN@ a permis, dans certains cas isolés, d'éviter des consultations trop tardives et ainsi de maintenir/poursuivre la procédure en cours.

### Situation des ménages statutaires sortis



Les projets de sortie sont élaborés avec les travailleurs sociaux durant les 6 mois de prise en charge suite à une décision positive. Un projet individualisé est coconstruit entre le résident et le référent. En moyenne les résidents statutaires restent 5 mois et demi sur les 6 prévus initialement.

Avec le déploiement du dispositif AGIR depuis mars 2024, 23 personnes protégées ont signé un contrat d'accompagnement AGIR.

52 personnes protégées ont quitté la structure au cours de l'année 2024, cela représentait 16.35% des ménages.

Nous notons une baisse significative des installations sur le département car seule 1 personne s'est installée sur le département de la Haute-Saône contre 11 personnes en 2023. Sur la région, 10 personnes (2 familles et 2 isolés) ont intégré un logement direct. Le service observe une tension locative qui ne fait qu'accroître dans notre région et hors région principalement pour les petits logements. Comme l'année précédente, seul le bassin de Montbéliard propose des logements disponibles.

Les sorties en solution individuelles c'est-à-dire sans proposition de logement ont concerné 12 personnes protégées, soit un peu moins qu'en 2023. Ces personnes ont fait le choix de rejoindre la communauté ou un réseau d'amis, principalement sur des grandes villes.

L'évolution importante concerne les orientations sur le CPH (Centre provisoire d'hébergement). Si 16% des personnes protégées ont été orientées en CPH en 2023, ces orientations ont concerné 50% des BPI en 2024, démontrant le besoin d'un accompagnement et d'un hébergement après les 6 mois en CADA.

A noter également une forte diminution voire un arrêt des cours de français de l'OFII (via l'association AAMI70) pour les BPI sur le dernier trimestre de l'année 2024, faute de budget. Cela a retardé le parcours d'intégration des BPI qui pour certains ont dû attendre le début 2025 pour pouvoir débuter leurs cours obligatoires.

#### ***Informations collectives :***

Les équipes éducatives du CADA et du CPH, avec l'infirmière en santé mentale et la maîtresse de maison, se sont fortement mobilisés au cours de l'année 2024 pour la mise en place d'informations collectives à destination des résidents, demandeurs d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale. Différentes thématiques ont été abordées telles que : l'hygiène, le budget, l'accès au logement, la connaissance des administrations... 17 interventions se sont déroulées au cours de l'année et 53 résidents en ont bénéficié. Ces sessions seront à nouveau proposées sur 2025.

De plus, au regard d'une plus forte présence de familles monoparentales et d'enfants en bas âge, Le CADA de Lure envisage la mise en place d'un groupe de parole pour les mères accueillies en partenariat avec des professionnels de la PMI et du LAEP.

#### ***Animations***

**Sorties estivales :** Lac de Vaivre avec les personnes isolées et visite de la ferme du Pâquis pour les familles (St-Loup).

Visite pédagogique au SYTEVOM de Noidans-le-Ferroux pour une 15aine de résidents (Saint-Loup).

Participation de plusieurs résidentes femmes aux ateliers dans le cadre « D'octobre Rose » (Lure).

Atelier culinaire Crêpes et Gaufre en période de Noël (Saint-Loup).

Participation de l'ensemble des familles à deux animations de fêtes de fin d'année organisé par le CCASC (Saint-Loup).

De nombreux résidents de Lure se sont fortement mobilisés tout au long de l'année pour prêter main forte aux associations caritatives (bénévolat régulier ou lors des collectes nationales).

## ***Partenariats/ Actions 2024***

**Addiction France** : Mise en place d'ateliers (2x 4 séances) sur Lure et Vesoul à destination de résidents.

**Mission Locale** : Participation aux ateliers L'Oréal mis en place par la MILO à destination des femmes (soins esthétiques et coiffure).

**Viltaïs** : Participation aux ateliers socio linguistiques sur Vesoul pour une 10aine de BPI + participation à une exposition photo dans le cadre de la semaine d'intégration.

**Prévention MAIF** : 2 actions de sensibilisation à vélo sur Lure.

**Sytevom** : reprise des animations pédagogique sur la question du tri qui deviendront mensuelles en 2025 (Lure).

**MFR Fougerolles** : Intervention d'élèves de la MFR au CADA de Saint-Loup à destination des résidents et présentation de l'équipe de service des missions de l'établissement à destination des élèves de la MFR.

**CCACS (St-Loup)** : prise de contact et échanges avec la nouvelle équipe du CCASC pour la mise en place d'un partenariat et d'actions communes.

## **Perspectives 2025**

- Territorialisation de la **CNDA** : début d'audiences sur la ville de NANCY à compter de janvier 2025
- Souhait d'organiser des sessions de prévention à vélo ou trottinettes électrique avec la **Prévention MAIF** pour des résidents des sites de Vesoul et Saint Loup.
- Mise en place d'un partenariat avec le **LEO CLUB** de Besançon avec un projet de parrainage et l'organisation des sorties culturelles/sportives pour des résidents isolés des trois sites.
- Préparation de **l'évaluation externe** de l'établissement prévue au dernier trimestre 2025 avec la mise en place de groupes de travail sur plusieurs thématiques, réunissant les professionnels et des usagers.

## L'ACTIVITÉ H.U.D.A.

Capacité d'accueil : 30

Taux d'occupation 2024 : 86 %

Nombres de journées réalisées : 9 392

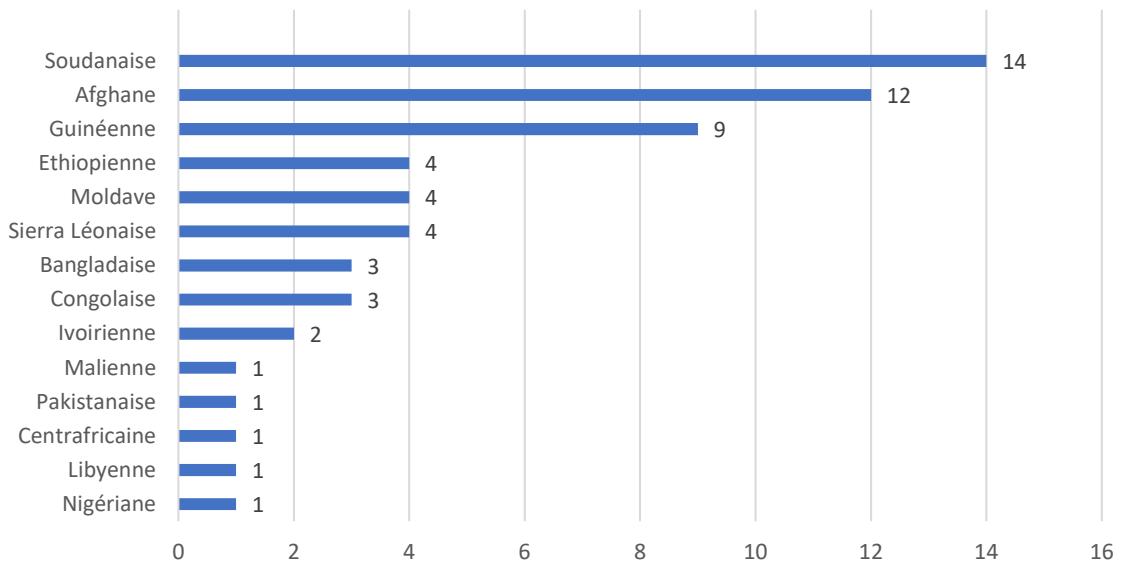
En 2024, l'HUDA a accueilli 31 personnes, soit une diminution de 31 % par rapport à l'année précédente. Il apparaît que 55 % des accueils ont été effectués sur le dernier trimestre, principalement de personnes en procédure Dublin. Le nombre de personnes ayant quitté le centre est resté stable.

**60** personnes hébergées en 2024 : 44 hommes isolés et 5 familles dont 2 familles monoparentales (dont 6 enfants).

**31** personnes accueillies en 2024 dont 25 hommes isolés et 2 familles (dont une famille monoparentale). Nous comptons deux naissances.

**39** sorties en 2024 dont 29 hommes isolés et 3 familles.

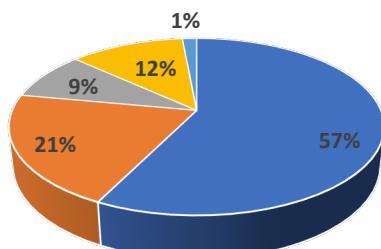
Répartition des nationalités en 2024



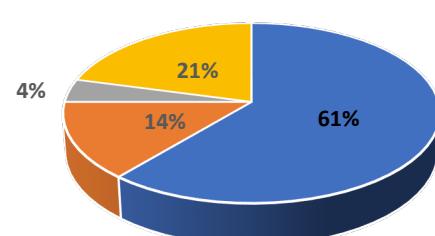
Le dispositif compta 14 nationalités. On constate que la proportion de personnes d'origine afghane a connu une diminution significative de 65 %. À contrario, la proportion de personnes francophones a augmenté de 45 % et celle des personnes soudanaises de 75 %.

## Situation administrative des personnes hébergées

**2023**



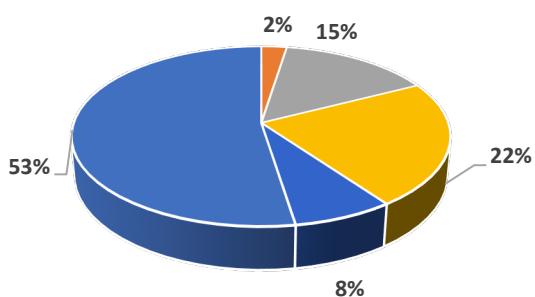
**2024**



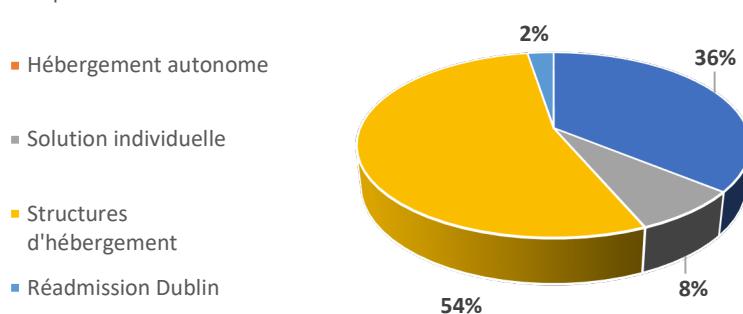
La proportion des personnes hébergées dites « Dublinées » est stable par rapport à l'année précédente. 29 % des personnes dublinées ont vu leur procédure requalifiée leur permettant de déposer un dossier de demande d'asile en France. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant obtenu une protection internationale a légèrement augmenté.

## Types de sortie

**2023**



**2024**



En 2024, on constate une très forte augmentation des transferts en structure d'hébergement (CPH, HUDA, CADA), qui s'explique par un nombre important d'orientation en CADA de personnes ayant changé de procédure (passage de procédure Dublin en procédure normale ou accélérée). Il y a eu une diminution de 33 % des cas de rupture de CMA prononcés par l'OFII (moins de cas de fuites ou d'abandons de prise en charge). Par ailleurs, aucune installation en hébergement autonome n'a été réalisée en 2024.

## L'activité CPH en chiffres

Capacité d'accueil 2024 : 50

Taux d'occupation 2024 : 88 %

Nombre de journées réalisées : 16 110

68 personnes accueillies  
Soit 57 adultes et 11 enfants

114 personnes hébergées  
Soit 90 adultes et 24 enfants

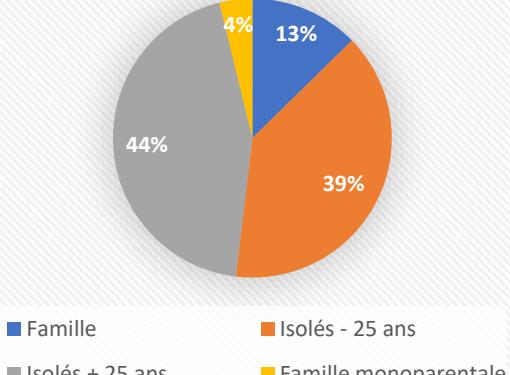
71 personnes sorties  
Soit 56 adultes et 15 enfants

Durée moyenne de prise en charge : 7 mois 25 jours

## Personnes hébergées

114 personnes ont été hébergées en 2024 (soit 13 familles et 66 personnes isolées).

## Composition familiale



Les personnes isolées représentent 83 % des situations hébergées en 2024

Le CPH a un agrément de 50 places reparties entre un foyer de type collectif et 7 appartements (1 appartement T6, 1 appartement T5, 4 appartements T4 et 1 appartement T3) sur la ville de Lure.

## Profil des personnes accueillies

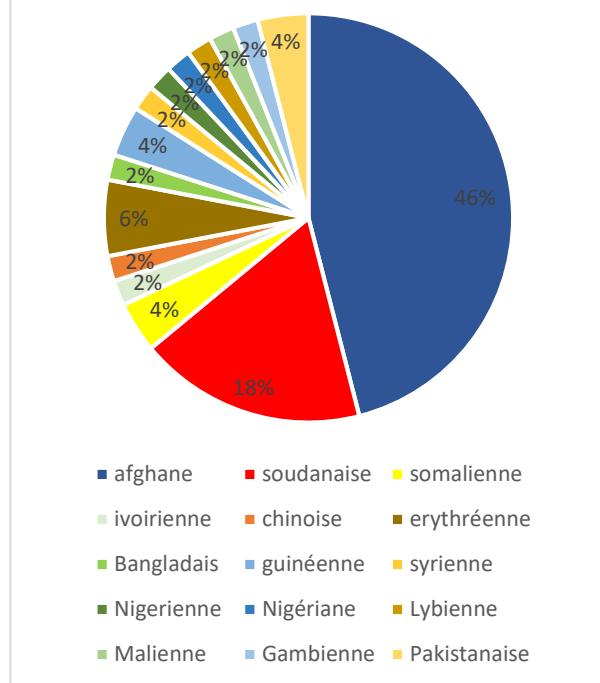
Comme en 2023, la quasi-totalité des personnes accueillies en 2024 proviennent de structures (CAO/CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Seules 3 situations viennent de départements hors région.

Sur les 50 situations accueillies, 43 sont des personnes isolées soit 86 % de l'effectif total.

42 % des familles accueillies sont en cours de régularisation auprès de la préfecture afin d'obtenir un titre de séjour parent d'enfant réfugié. Cela concerne 3 familles sur les 7 familles accueillies en 2024.

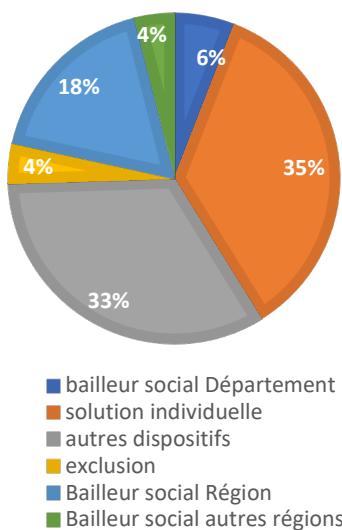
## Nationalités accueillies



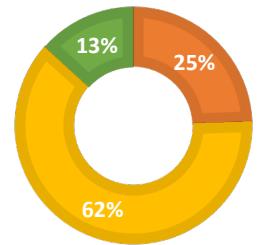
Les personnes de nationalité afghane représentent toujours une grande partie des personnes accueillies bien que leur nombre soit en légère baisse. Nous avons accueilli des personnes de 15 nationalités différentes contre 10 l'année dernière.

## Modalités de sortie

### MODALITÉS DE SORTIE



## SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI/FORMATION À LA SORTIE



■ HOPE ■ Demandeur d'emploi ■ Emploi ■

Seulement 28% des personnes (14 situations sur 50) sont sorties en logement social contre 49 % en 2023.

Sur les 14 sorties en logement social : 12 situations sont sorties sur la Région Bourgogne-Franche-Comté dont 6 sur le Pays de Montbéliard et 3 sur le département.

35% des sorties ont été des solutions individuelles, souvent des personnes isolées, plus jeunes et mobiles, attirées par les grandes villes avec le soutien de la communauté dans l'illusion d'accéder à un emploi plus facilement.

En 2024, 43% des isolés ou groupes familiaux sont sortis en emploi ou en formation.

Cette année encore, le dispositif HOPE a permis à 11 BPI, dont 10 de moins de 25 ans, d'intégrer une formation qualifiante avec hébergement dans les centres AFPA de Migennes (89), Belfort (90), Lons Le Saunier (39) et Navenne (70). Les métiers concernés étaient les métiers du bâtiment, agent de fabrication industrielle, préparateur de commandes et agent de tri.

## Retour sur l'année 2024

✓ 19 Contrats d'Engagement Jeunes signés en 2024 avec la Mission Locale.

Une réunion partenariale avec la Conseillère en emploi, la chargée du suivi des CEJ de la Mission Locale, les référents sociaux et la Cheffe de service du CPAI a été organisée pour poser les bases d'une nouvelle organisation.

Chaque mois une réunion est organisée et est rendue obligatoire aux signataires du CEJ de façon à ce qu'ils puissent rendre compte de leurs démarches d'insertion et ainsi à une rémunération.

✓ L'intervention d'Addiction France :

Une formation de sensibilisation des problématiques d'addiction a été proposée aux professionnels par l'Association Addiction France.

Plusieurs séances sous forme d'ateliers ont été proposées aux résidents ayant un niveau de compréhension suffisant.

- ✓ Des Rencontres partenariales : GRETA, AAMI 70, AGIR, Promotion Santé

Comme les années précédentes, plusieurs rencontres partenariales ont été organisées, à notre initiative ou à celle des partenaires concernés.

✓ Côté emploi :

- Intervention de l'Agence Intérim d'Insertion INEO a été organisée dans le cadre d'une session de recrutement de STELLANTIS. Une dizaine de résidents y a participé.
- Présentation d'Online FORMA PRO, Monsieur Brun est venu présenter et organiser une session de recrutement pour une formation d'Agent d'hygiène et de Propreté.

✓ Plusieurs séances d'informations collectives ont été proposées aux résidents sur les thèmes de l'hygiène, du logement, du budget, des administrations et des codes sociaux de la société d'accueil. Ces séances d'informations sont animées en binôme avec les collègues du CADA ou la maîtresse de maison.

✓ Une mobilisation soutenue pour le suivi de l'état des hébergements, visites mensuelles des 7 appartements sur la ville de Lure et mise en place d'ateliers ménage en binôme avec la maîtresse de maison.

✓ Sur demande d'Habitat 70, nous avons quitté le logement CPH, situé rue des Gleux pour intégrer un logement de typologie similaire, situé rue Parmentier toujours sur la commune de Lure.

## Perspectives

✓ informations sur de nouveaux thèmes (parentalité, risques domestiques.) en lien avec de nouvelles problématiques rencontrées.

✓ Aménagement d'une salle de convivialité avec un espace dédié au numérique qui permettra aux résidents de se familiariser avec l'outil informatique indispensable à leurs démarches administratives.

✓ Réactualisation du réseau partenarial en lien avec le public de moins de 25 ans (Entreprises d'Insertion, CHRS, Dispositifs Jeunes...)

✓ Externalisation des 20 places restantes sur le foyer collectif en logement diffus sur 2025 et 2026 avec la location d'appartements à Lure auprès d'Habitat 70.

## ACTIVITÉ « SANTÉ MENTALE »

### Entretiens réalisés sur l'année



### Orientations :

- ❖ Médecin généraliste
- ❖ Consultations Non Programmées Lure
- ❖ Groupe Hospitalier 70
- ❖ Psychologues libéraux sur Vesoul
- ❖ CMP
- ❖ CIDFF
- ❖ Médecine spécialisée : gynécologie, ophtalmologie, urologie, addictologie ...
- ❖ PASS
- ❖ PMI (médecins + sages-femmes)

### Principales problématiques rencontrées

- ❖ Syndrome Post-traumatique.
- ❖ Troubles anxieux : troubles du sommeil, de l'appétit, de la pensée/mémoire...
- ❖ Somatisations : problèmes physiques (problèmes cutanés, raideurs musculaires et articulaires...).
- ❖ Psychoses.

### Partenariats engagés

- ❖ IDE ASHRA
- ❖ ARS
- ❖ PASS
- ❖ CLAT
- ❖ PMI
- ❖ Pays des Vosges Saônoises
- ❖ CMP Lure et Luxeul
- ❖ Promotion santé (anciennement IREPS)
- ❖ ELIAD (ACT)
- ❖ CIDFF
- ❖ CAMSP
- ❖ Addiction France
- ❖ CES de la CPAM de Vesoul
- ❖ CPTS de Lure

## Evènements importants auxquels j'ai participé

- ❖ Participation aux 2 Comités Technique Territorial – Dynamique des 1000 premiers jours : **23/05/24 et 21/11/24**.
- ❖ Rencontre et explications des missions et du public du CPAI à Mr TRAMBOUZE IDE du CMP de Lure le **30/04/24** afin de faire perdurer le partenariat après le départ de Mme GALMICHE (ancienne IDE référente du CPAI au CMP).
- ❖ Formation Cercle de Compétences : *Psychotraumatologie centrée compétences et clinique de l'exil* du **16/10/24 au 19/10/24**.

## Actions menées en 2024

Réalisation d'entretiens d'évaluation et de suivi psychologique.

Développement des partenariats : mise en place d'un partenariat avec la CPTS de Lure et Dr Coquemont Céline (médecin généraliste qui accepte nos résidents comme nouveaux patients).

Accompagnements physiques des résidents aux rendez-vous médicaux importants.

Coordination des intervenants de santé autours des résidents : IDEL, kiné, sage-femme ... et favoriser l'accès aux soins des résidents.

Séances individuelles de préparation à l'entretien OFPRA réalisées sur les sites de Lure et St Loup toute l'année (*Comment se déroule-t-il ? Comment gérer ses émotions pendant/après l'entretien ? Comment s'apaiser ?*).

Entretiens d'éducation thérapeutique et de promotion de la santé (alimentation, vie sexuelle et affective, comportements à risque ...).

Pilotage d'un Comité Ethique regroupant les 3 sites.

Coanimation avec une référente sociale de **3 ateliers** sur le système de santé en France.

Coanimation avec la maîtresse de maison de **11 ateliers** répartis sur l'année 2024 sur les 3 sites : Hygiène corporelle et du logement.

## Actions prévues pour 2025

- ❖ Réunion de travail avec l'ARS, tous les partenaires du territoire l'instance territoriale de lutte contre les inégalités de santé de Haute Saône, et pour établir un groupe de travail visant à structurer le parcours santé des migrants primo-arrivants.
- ❖ Poursuite des séances collectives sur l'hygiène corporelle + du logement avec la maîtresse de maison de manière régulière sur l'année ainsi que sur le système de santé en France sur les 3 sites.
- ❖ Maintenir le comité éthique.
- ❖ Participer à l'animation de groupe de femmes et notamment de « mères » portant sur l'alimentation des enfants, la santé, l'éducation ....

- ❖ Maintenir et développer le réseau de partenaires.

## CELLULE UKRAINE

L'activité de la Cellule Ukraine s'est poursuivie en 2024. Depuis sa création le 15/02/2022, le dispositif a accompagné 448 personnes.

La composition de l'équipe de la Cellule Ukraine a évolué au cours de l'année 2024 avec deux contrats de travail à durée déterminée arrivés à leur terme : Madame FOISSARD, travailleur social et Madame ROBERT, agent d'entretien, respectivement le 19/08/24 et le 05/12/24. Seul le poste de secrétariat, 1ETP, occupé depuis juin 2024 par Madame HEZARD a été conservé avec un contrat jusqu'au 01/10/25.

Le pilotage de l'activité est assuré par la Direction Générale de l'AHSSEA et l'équipe de Direction du CPAI.

Durant l'année 2024, des professionnels du CADA/CPH sont intervenus sur le dispositif, notamment les agents d'entretien pour renforcer l'équipe de la Cellule pour les nombreux aménagements et déménagements.

Visant l'autonomisation du public déplacés ukrainiens, l'accompagnement réalisé est centré dans un premier temps sur la régularisation de la situation administrative auprès de la Préfecture, de la CAF, de la CPAM, des services des finances publiques et sur la gestion de l'hébergement mis à disposition dans le cadre d'une IML. Dans un second temps, le ménage est orienté sur les ressources du territoire, auprès des acteurs locaux de l'insertion et des services publics de l'emploi afin d'engager des démarches d'insertion socio-professionnelle. La maîtrise de la langue française reste indispensable pour accéder à un emploi ou une formation. D'autres freins subsistent en lien avec la mobilité et la garde des enfants, la majorité des ménages accompagnées étant des familles monoparentales. Le dispositif a également pour mission la scolarisation des enfants.

Des permanences sont tenues sur chaque site, Lure, Luxeuil, Vesoul et Gray, une fois par mois notamment pour la gestion du recouvrement du reste à charge des loyers et des factures d'énergie auprès des déplacés Ukrainiens.

Des entretiens individuels et visites à domicile sont réalisés régulièrement afin de faire le point sur l'évolution de la situation des ménages.

Entre janvier et juin 2024, six ménages ont été accueillis et logés sur le département par le dispositif dans le cadre de trois desserrements en provenance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les desserrements ont ensuite pris fin et la Cellule Ukraine n'accueille et n'accompagne plus de nouveaux déplacés ukrainiens.

En 2024, 15 ménages soit 21 personnes ont fait le choix de quitter la France pour rejoindre l'Ukraine ou un autre pays et 38 ménages soit 82 personnes sont sortis du dispositif soit par glissement de bail soit en bail direct :

- 23 ménages soit 56 personnes ont pu bénéficier d'un glissement de bail soit avec Habitat 70, soit avec un bailleur privé, soit avec une résidence sociale ou encore avec une commune
- 15 ménages soit 26 personnes ont accédé à contrat de location en direct.

En avril et mai 2024, des séances d'informations collectives ont été organisées sur trois sites géographiques, Lure, Vesoul et Luxeuil-les-Bains, à destination du public accompagné afin de communiquer les nouvelles orientations des politiques publiques en matière d'accueil et d'accompagnement des déplacés ukrainiens.

Au 31/12/2024, 50 personnes (35 adultes et 15 enfants) étaient encore accompagnées soit 23 ménages (contre 55 ménages en fin d'année 2023), tous hébergés en Inter Médiation Locative avec l'AHSSEA.

Près de la moitié de ces ménages réside sur la ville de Lure et un quart à Luxeuil-les-Bains.

46% des personnes présentes au 31/12/24 sont en âge de travailler soit 23 personnes, 16 d'entre elles sont inscrites à France Travail / MILO et 3 sont en formation. Aucune personne accompagnée n'est actuellement en emploi.

Depuis le dernier trimestre 2024, 65% des ménages encore accompagnés ont déposé une demande d'asile auprès de l'OFPRA. Quatre ménages ont obtenu une protection subsidiaire, leur assurant la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de 4 ans. Cette protection entraîne une impossibilité pour la personne ukrainienne de retourner dans son pays d'origine. La protection est d'une part juridique mais également administrative, l'état civil de la personne protégée est intégralement reconstitué par les services de l'OFPRA, la personne protégée ne peut se manifester auprès des autorités de son pays d'origine sous peine de se voir retirer la protection de l'état français.

Par ailleurs, cette protection subsidiaire permet l'ouverture de droits à d'autres prestations, notamment au Revenu de Solidarité Active ou encore à l'Allocation de Soutien aux Personnes Agées (ASPA), une première stabilité financière facilitatrice pour un glissement de bail, le déplacé ukrainien devient locataire en titre du logement mis à disposition dans premier temps par l'AHSSEA via une IML.

La circulaire n°6466-SG du 4 décembre 2024 relative aux orientations pour l'accueil et l'insertion des bénéficiaires d'une protection temporaire en provenance d'Ukraine réaffirme à nouveau l'autonomisation du public déplacé ukrainien en vue de « basculer » progressivement l'ensemble des personnes accompagnées par le dispositif vers le droit commun durant l'année 2025.

## FOCUS SUR LE POSTE DE MAÎTRESSE DE MAISON

La maîtresse de maison, de par ses missions et activités exerce une fonction « pivot » entre l'équipe éducative, équipe technique et l'ensemble des résidents. Elle entretient un lien privilégié au quotidien avec les personnes hébergées et participe à la mise œuvre du projet personnalisé de la personne accueillie dans le cadre d'un accompagnement social global réalisé par une équipe pluridisciplinaire.

### L'équipement

- Gestion des stocks. électroménagers des 3 sites et services.
- Gestion et stockage des produits d'entretien et petit matériel sur le site de Lure.
- Gestion du linge.
- Partenariat avec Association féminité sans abri.

### Les accueils et les sorties

- Etat des lieux d'entrée et de sortie.
- Aménagement/ préparation des lieux d'hébergement.
- Renouvellement matériel selon évaluation, mise à disposition d'équipement adapté notamment de puériculture.
- « Formation » de résidents volontaires à la participation à la vie en collectivité.

### Les lieux d'hébergement

- Veiller à leur tenue par des visites quotidiennes des espaces collectifs, trimestrielles des chambres individuelles et mensuelles des hébergement diffus CPH, réalisées en binôme.
- Mise à jour des plannings de ménage.
- Animation d'ateliers collectifs de ménage.
- Réunion de résidents ou entretiens individuels avec référents sociaux et/ou équipe de Direction.
- Communication – flyers/affichage dynamique/affiche.
- Organisation nettoyage espaces extérieurs du bâtiment collectif.

### Actions spécifiques réalisées durant l'année 2024

Les actions complémentaires visant à limiter la prolifération de blattes :

- Réaménagement des placards dans l'ensemble des chambres du bâtiment collectif avec retrait des étagères existantes et installation d'étagères métalliques : action en collaboration avec agents d'entretien et des résidents volontaires.
- Mise à disposition de bacs plastiques hermétiques pour stockage alimentation dans l'hébergement diffus et collectif.
- Centralisation des denrées alimentaires distribuées par les associations caritatives non consommées par les résidents pour retour à ces mêmes associations.
- Coordination intervention Ecolab au sein du bâtiment collectif.
- Coanimation ateliers SYTEVOM.

- Co-construction et coanimation séances d'informations collectives sur la thématique Hygiène avec l'infirmière en santé mentale, **en 2024, c'est 62 personnes qui ont bénéficiées de ces séances sur les 3 sites et services confondus.**

Tutorat stagiaire BTS ESF MFR Fougerolles – Accueil de tigistes.

Atelier Jardin.

Pallier à l'absence prolongé de l'agent d'entretien notamment pour la communication avec les prestataires pour interventions techniques et la gestion des ordures ménagères.

### **Perspectives 2025**

- Intensifier le rythme des interventions SYTEVOM et les séances d'informations collectives.
- Définition d'un nouveau process avec HandyUp en lien avec la gestion du linge et procéder à l'étiquetage de l'ensemble linge.